



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 24 février 2017

Contrôles coordonnés de transports publics particuliers de personnes

Une opération de contrôle coordonnée par la préfecture et à laquelle participaient les services de la police nationale (Sécurité publique et police aux frontières), de la gendarmerie nationale, de la DIECCTE et de la DEAL, a eu lieu ce vendredi 24 février en matinée aux abords immédiats de l'aéroport Roland Garros.

Cette action réalisée dans le cadre d'un **contrôle des transports publics particuliers de personnes** (taxis, VTC, LOTI et véhicules à 2 ou 3 roues motorisés) avait pour but de maintenir une bonne qualité de l'offre de service aux voyageurs fréquentant l'aéroport. Ainsi, les trois linéaires jouxtant l'aérogare et le rond-point d'accès ont été sous surveillance.

Au total, **23 véhicules ont été contrôlés ; 6 infractions ont été relevées** portant sur la conformité de la signalétique apposée sur les véhicules VTC, ainsi que sur les autorisations d'exercer la profession (inscription au registre national) et le défaut de bon de réservation. Plusieurs rappels ont également été effectués sur l'affichage des prix conformément au dernier arrêté préfectoral fixant la tarification des courses de taxi à La Réunion et l'obligation de l'assurance particulière pour le transport de personnes à titre onéreux.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

